Axe Letty-Charcot

Eléments de diagnostic

Rues à forte pente jusqu'à l'IME, en plateau ensuite

Trafics modérés (Letty: 2680 véh/j, Charcot :1960 véh/j)

Vitesses V15 max : 51 km/h sur Charcot et 46 sur Letty (avant adoption Zone 30 généralisée)

Largeurs chaussées : sur Charcot 6,40m, sur Letty variable: 6m au niveau du stationnement, 7,60m plus haut

Trottoirs largeurs variables, présence ponctuelle d'arbres

Desserte zones résidentielles, cimetière, IME

Ligne régulière de bus

Stationnement permanent sur trottoirs au niveau des immeubles BMH

Le stationnement au niveau des immeubles BMH, 25 véhicules, trottoirs inaccessibles aux piétons

Clarifier les pratiques du stationnement BMH

Des trottoirs saturés par le stationnement

Brest métropole a un projet de création de 24 places sur chaussée

Travaux imminents (oct 2026?)

Est-ce à la collectivité de régler un problème interne à BMH?

Nous demandons un recensement des occupations du stationnement dans l'ensemble du lotissement

Alors qu'il y a de la place à l'intérieur

Propositions pour le vélo

Dans les emprises existantes, il est possible de proposer pour le sens montant, une « ½ chaucidou »

Ici des exemples qui donnent satisfaction : rue de Verdun à St Marc (Brest), exactement les mêmes emprises et rue Jules Ferry au RK (un peu plus large, mais trafic x3)

Economique, rapide et facile à mettre en oeuvre

Rue Abbé Letty-pour le vélo

En partie basse, pas d'aménagement cyclable possible sauf à supprimer le stationnement

Au-dessus du stationnement, la largeur de chaussée (plus de 7m) permet une ½ chaucidou, voire une bande cyclable

Rue Charcot- pour le vélo

En arrivant près de l'IME, c'est quasiment plat, un aménagement cyclable n'est plus nécessaire

Privilégier mixité vélos/voitures et dispositifs ralentisseurs

½ chaucidou, effacer l'axe

Raccordement avec le projet BM